

**Note sur les péages des ponts
21 juin 2018**

Données générales et statistiques

Pont de Tancarville

Pont suspendu de 1.420 m en béton et acier. 608 m de travée centrale.

L'Etat concède la construction et l'exploitation du futur pont à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre en 1945 (renouvelé en 1948). Travaux de novembre 1955 à juillet 1959.

18.400 véhicules jour dont 25% de poids lourds. Projection CCI : 22.500 véhicules en 2030.

Pont de Normandie

Pont à haubans de 2.141 m. 856 m de travée centrale.

Travaux de mars 1988 à janvier 1995.

233 millions d'euros, 419 millions avec les ouvrages d'art annexes, les études et les frais financiers financés par un emprunt de 386 millions d'euros.

19.700 véhicules jour dont 14% de poids lourds (2014) avec des pointes à 33.000 véhicules jours.

Financement et péages

Depuis sa mise en service en 1995, le pont de Normandie est adossé financièrement au pont de Tancarville au sein d'une concession unique gérée par la CCI du Havre.

Concession accordée à la CCI du Havre et reprise par la CCI Seine Estuaire jusqu'au 17 mai 2027.

Le remboursement total des emprunts est prévu en 2026, soit un an avant la fin de la concession en 2027.

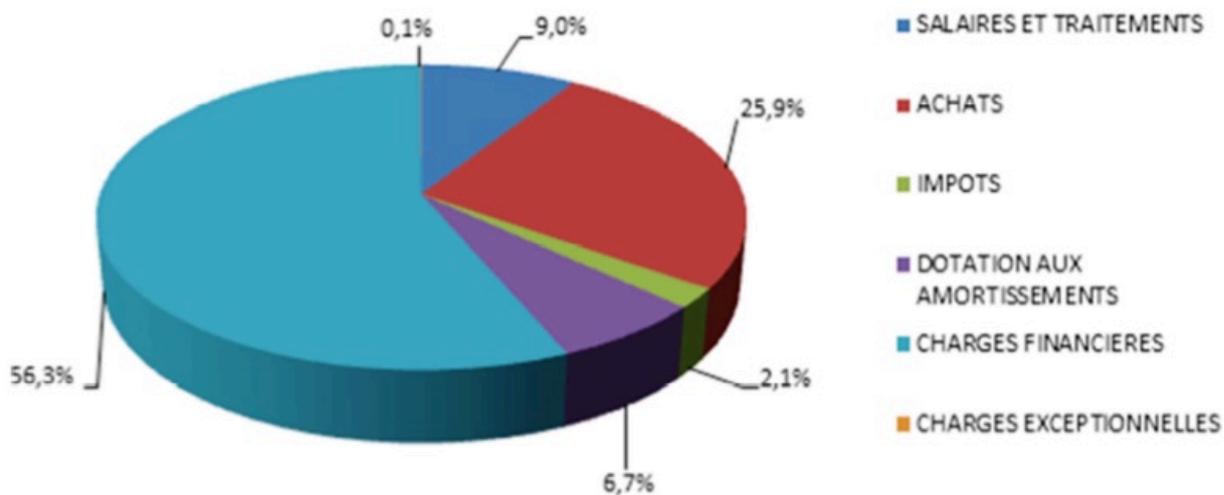
Au 31/12/2016 il restait 256 millions à rembourser (250 millions sur la construction et 60 millions nouveaux contractés pour l'amélioration des accès du pont de Tancarville).

Dans le cadre de la concession, une première revalorisation des tarifs des deux ponts est intervenue en 1996 pour financer le changement des suspensions du Pont de Tancarville. Ces travaux ont en effet nécessité la levée d'un emprunt de 30 millions d'euros pour compléter le financement.

En 2011, après 15 ans sans augmentation, une nouvelle hausse des tarifs est intervenue pour financer la réalisation de travaux sur les deux ponts :

- L'amélioration des accès au pont de Tancarville et la modification de la gare de péage (budget estimé à 80 millions d'euros TTC).
- Les travaux sur le viaduc du Grand Canal (budget estimé à 20 millions d'euros TTC).
- Pour la période 2011-2015, les tarifs sont encadrés par un plan d'augmentation quinquennal : chaque année et pendant 5 ans, le tarif augmente d'un montant d'un même ordre de grandeur.

En 2013, sur 1 euro de péage encaissé, 56% couvrent les charges financières au service de la dette (remboursement des dépenses liées à la construction du pont de Normandie et du changement des câbles de suspension du pont de Tancarville).



Tarifs et abonnements 2018

Tarifs applicables au 1er février 2018

Passage à l'unité

	Pont de Normandie	Pont de Tancarville
Classe 1	5,40 €	2,60 €
Classe 2	6,30 €	3,20 €
Classe 3	6,80 €	3,80 €
Classe 4	13,50 €	6,60 €
Piétons, cyclistes, motocyclistes	Gratuit	Gratuit

Carte 20 passages

	Pont de Normandie Subito	Pont de Tancarville Presto
Classe 1	64 €	40 €
Classe 2	126 €	64 €
Classe 3	136 €	76 €
Classe 4	270 €	132 €

Jeton "Evasions" aller-retour

	Pont de Normandie	Pont de Tancarville
<i>En vente exclusivement les dimanche et jours fériés</i>	7,60 €	4,10 €

Télépéage

	Pont de Normandie	Pont de Tancarville
Classe 1 ⁽¹⁾	5,40 €	2,60 €
⁽¹⁾ <i>Coût par passage pour les badges souscrits uniquement auprès de la Société des Autoroutes Paris-Normandie et disponibles dans les agences Bip&Go</i>	3,20 €	2,00 €
Classe 2 ⁽²⁾	6,30 €	3,20 €
Classe 3 ⁽²⁾	6,80 €	3,80 €
Classe 4 ⁽²⁾	13,50 €	6,60 €

⁽²⁾ *des remises peuvent être appliquées en fonction du nombre de passages.*

Abonnement réservé aux particuliers

	Pont de Normandie Rivages - abonnement Domicile/Travail	Pont de Tancarville Tempo - abonnement Domicile/Travail
De 1 à 20 passages	● 3,2 €	● 2 €
Plus de 20 passages	● Tous vos passages du 1er au 40 ^{ème} : 2,6€	● Tous vos passages du 1 ^{er} au 48 ^e : 1,71 € ● Au-delà du 48e : 2,00 €
Plus de 40 passages	● Tous vos passages du 41 ^{ème} au 120 ^{ème} : gratuit	
Plus de 120 passages	● Au delà de 121 ^{ème} : 3,20 €	

Dépôt de garantie de 45,73 € 15 € de cotisation annuelle.

Abonnement réservé aux professionnels

	Pont de Normandie Maxi - abonnement Professionnels	Pont de Tancarville Maxi - abonnement Professionnels
Classe 1 : tarif / passage	3,20 €	2,00 €
Classe 2 : tarif / passage	6,30 €	3,20 €
Remise commerciale accordée par carte, en fonction de la fréquence mensuelle des passages sur les deux ponts, par classe de véhicules (classe 3 et 4)		
De 1 à 5 passages	0 %	
De 6 à 29 passages	Du 1 ^{er} au 29 ^e passage : 8 %	
De 30 à 39 passages	Du 1 ^{er} au 39 ^e passage : 10 %	
40 passages et plus	Du 1 ^{er} au dernier passage : 12 %	

Nota :

- Le calcul de la remise cumule les passages sur les deux ouvrages par classe (3 et 4).
- Paiement par prélèvement automatique.
- Frais de facturation 9,15 euros si facturation inférieure à 45,73 euros par mois.

Zoom sur les riverains des ponts (source AURH)

Origines de la population active de l'estuaire de la Seine

238 843 actifs habitent dans l'Estuaire (90 % d'entre eux y travaillent)
20 584 actifs n'habitent pas dans l'Estuaire et viennent y travailler

4 184 actifs habitent la rive sud de l'Estuaire de la Seine et travaillent rive nord
591 actifs habitent la rive nord et travaillent rive sud.

Origine des actifs n'habitant pas l'Estuaire et y travaillant :
20 584 actifs en 2011 soit + 445 actifs entre 2006 et 2011

Lieu de résidence des actifs n'habitant pas l'Estuaire et travaillant dans l'Estuaire :

	Lieu de résidence				
	Seine-Maritime	Calvados	Eure	Autres	Total
Ensemble	8036	5667	4003	2878	20584
Dont :	CREA	Caen la Mer			
	3075	2601			

Destination des actifs habitant l'Estuaire et travaillant en dehors

23 261 actifs en 2011 soit +207 actifs entre 2006 et 2011

Lieu de travail des actifs habitant l'Estuaire et travaillant à l'Extérieur de l'Estuaire :

	Lieu de travail				
	Seine-Maritime	Calvados	Eure	Autres	Total
Ensemble	9685	6782	3530	3264	23261
Dont :	CREA	Caen la Mer			
	5748	4821			

Le bassin de vie et d'emplois

Arrondissement du Havre : 390.000 habitants

Estuaire de la Seine :

- 702.320 habitants
- 485 communes
- 338.988 déplacements
- 391.981 logements
- 253.940 emplois
- 5.294 exploitations agricoles

Port du Havre et zone industrielle

- **1.138 établissements sont liés aux activités maritimes**, portuaires et industrielles
- **32.000 emplois directs dont 16 500 emplois portuaires** et autant industriels.
- Port et industries = 85 % de l'économie locale

La communauté maritime et portuaire, à travers un document d'orientations baptisé SEINEPORT considère que si les investissements attendus sur le port du Havre sont au rendez-vous dans les temps, il existe un **gisement de 15.000 emplois nouveaux sur l'axe Seine** à échéance 2050, en particulier dans le domaine de la logistique.

Les questions politiques

- L'Agglomération havraise, poumon économique du pays est ceinturée de péages (A13, A29, ponts de Tancarville et de Normandie). Surcoût pour l'activité économique et charges supplémentaires pour les salariés.
- Cette situation est unique en France.
- Libéraliser les déplacements par la suppression des péages des ponts, c'est favoriser l'activité économique et contribuer à baisser utilement les charges des entreprises implantées sur l'Estuaire.
- Le franchissement de la Seine est totalement gratuit à partir de Caudebec-en-Caux à 59 km du Havre (00h58 de trajet moyen) puis sur Rouen, Oissel etc... jusqu'à Paris.
- La Normandie a été unifiée mais la traversée de la Seine à son embouchure demeure une entrave aux déplacements entre l'ex. Haute et Basse Normandie.
- La fin du remboursement des emprunts prévue un an avant l'expiration de la concession justifie que les ponts deviennent gratuits, les collectivités locales pouvant en assurer l'entretien à l'image de ce que le Département de la Seine-Maritime fait pour le Pont de Brotonne.
- L'entretien (et les réparations à l'image du sinistre du Pont Mathilde) des autres ponts sur la Seine à Rouen est assuré par les collectivités locales.

- Le contribuable, y compris Havrais, finance l'entretien des ponts sauf sur l'Estuaire alors que l'utilisateur, y compris Havrais, finance l'entretien des ponts sur l'Estuaire.
- Le nouveau franchissement de la Seine prévu dans le cadre du contournement Est de Rouen sera financé et par l'utilisateur et par le contribuable (Etat, Région, Département, Métropole).